

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



Le mot du Président

Redonnons à l'Artisanat du Bâtiment toutes ses valeurs !

Faire du syndicalisme demande de l'abnégation notamment dans un monde en pleine mutation économique. Il faut s'armer de courage et de patience également pour apporter des solutions aux difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées au quotidien. Enfin, il faut user de diplomatie pour persuader l'administration de sortir de sa rigidité et l'entreprise d'accepter des concessions. Voilà le travail de la CAPEB ! Et c'est sans compter qu'il faille très souvent faire des propositions pour améliorer le sort des artisans et des dirigeants de petites entreprises du bâtiment. Mes prédécesseurs avant moi et ceux qui demain seront appelés à maintenir la flamme allumée depuis maintenant 22 ans, ont eu et devront se donner du temps pour défendre, représenter et promouvoir l'Artisanat du Bâtiment.

Ce travail nécessite de la solidarité et de croire que les choses peuvent changées, être améliorées pour donner toute leur place aux hommes et femmes qui croient en l'économie de proximité, dans l'ancrage territorial, dans la qualité pour lutter contre la mondialisation dont l'un des dangers peut se caractérisé par la perte du savoir-faire. Il est donc plus que nécessaire de posséder, comme autrefois, l'esprit critique et d'analyse pour protéger les valeurs de l'Artisanat dans une économie mondialisée. L'un des outils pour aider les artisans et petites entreprises artisanales à continuer à jouer pleinement leur rôle est la mutualisation des moyens. Partager les moyens c'est synonyme de solidarité, c'est « plus forts, ensemble » pour répondre aux exigences du consommateur. C'est aussi mieux combattre la précarité, l'exclusion, c'est tordre le cou à l'individualisme et aux idées reçues qui veulent nous faire croire que la solidarité n'est plus une nécessité dès lors que nous avons accès à la consommation à outrance. Bref, pour quelques-uns perdre son âme et sa dignité ne sont pas des choses importantes. Et il est vite fait, aujourd'hui, de faire croire aux gens que le ciel peut demain leur tomber sur la tête.

Même si les choses ne sont pas faciles, l'indépendance d'esprit qui anime la CAPEB l'a toujours permis de garder les pieds sur terre pour critiquer, s'opposer et/ou proposer des solutions de bon sens. Les actions menées en 2015 sont là pour le prouver. Mais, il faudra maintenir encore et encore une véritable présence sur le terrain pour ne pas donner à croire aux petites entreprises que le syndicat les abandonne ; pour leur expliquer notre positionnement qui peut parfois heurter ceux qui sont éloignés du syndicalisme.

Le deuxième outil sur lequel nous devons agir vite c'est la formation qui est devenue un véritable enjeu de développement de l'Entreprise. Les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment sont encore peu nombreux à se former et à former leurs salariés. Il faut sortir de cette posture pour gagner en parts de marché et s'approprier les compétences pour répondre à l'opérationnalité dans tel ou tel domaine. La formation ne doit plus être vécue comme une contrainte mais comme une opportunité de pérennisation de son appareil de production et de développement personnel.

En agissant sur ces deux leviers, nous participons à la construction de l'identité de l'Artisanat et nous lui redonnons toutes ses valeurs et lettres de noblesse face à de nouvelles formes de concurrence qui veulent faire de l'artisan un tâcheron, qui veulent faire de l'artisanat un vil métier.

L'organigramme politique 2014-2016

Président du Conseil d'Administration

Cyrille
RICKMOUNIE

1 ^{er} Vice-président	2 ^{ème} Vice-président	3 ^{ème} Vice-président	Pdt d'Honneur
Néant	Benjamine de OLIVEIRA	Franck LEGROS	Jocelyn FOUGERAIS

Trésorier	Trésorier-adjoint	Secrétaire	Secrétaire-adjoint
Hutson ANDY	Willy IMARE	Patrick CLOTAGATILDE	Daniel THOMAS

Membres du Conseil d'Administration

Jean-Léonus BRIGY-CATRONIA	Aurélie HOARAU	Jean-Claude DIDIER	Jean-Claude ELIE
Alex MUSSARD	Théophane NARAYANIN	Lilian RINGUIN	Patrick VERGUIN
Jean-Raymond ZILMIA	BERNARD JORRE DE ST JORRE	BRUNO PAYET	TEDDY SEVETIAN



Sommaire

Défendre l'Artisanat du Bâtiment.....P 05 à 09

Promouvoir l'Artisanat du Bâtiment.....P 10 à 12

Représenter l'Artisanat du Bâtiment.....P 13 à 14

Cultiver le dialogue social.....P 15 à 15

Informier l'Artisanat du Bâtiment.....P 16 à 19

Le poids de la CAPEB.....P 20 à 21

Perspectives à venir.....P 22 à 22

Défendre l'Artisanat du Bâtiment



Rencontre avec le Préfet

Dès son élection à la présidence de la CAPEB, Cyrille RICKMOUNIE, accompagné de Jocelyn FOUGERAIS, a été reçu le 16 décembre par le Préfet monsieur Dominique SORAIN.

Les Représentants de l'Artisanat du Bâtiment ont abordé plusieurs sujet avec le Représentant de l'Etat: l'accès direct aux marchés, les travaux de réhabilitation du parc privé, les dettes sociales, le chantier de la Nouvelle route du littoral, la formation, les banques, le Parc national des hauts. Sur les travaux de la nouvelle route du littoral par exemple, le Président de la CAPEB a défendu la compétence des entreprises locales qui sont capables de répondre aux besoins de tel ou tel major pour la réalisation de tels ou tels travaux. « *Et si les compétences n'existent pas localement qu'ils s'engagent à les transférer* » a précisé C. RICKMOUNIE. Par ailleurs, les Représentants de l'Artisanat du Bâtiment ont demandé au Préfet de pousser à la signature d'un SBA pour favoriser l'accès des TPE/PME sur les travaux qui seront lancés dans 2 ans et qui concernent des marchés de moindres importances de la nouvelle route du littoral. Autre sujet de discussion abordé : les banques. La CAPEB a rappelé que leur politique d'appui aux entreprises n'a pas bougé d'un iota. Elles continuent toujours à pratiquer une politique draconienne en matière d'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de crédit. Leur stratégie est suicidaire car elle pousse inexorablement à la défaillance a conclu J. FOUGERAIS.

Le BTP en danger



Capacité productive en perte de vitesse, situation de danger imminent, voilà les mots qui ont été maintes fois répétés le 30 janvier par les principaux professionnels de la construction devant un parterre d'élus bien peu représentés. Ecœurés certainement. Découragés, pas du tout. Car les acteurs du BTP en organisant cette rencontre ont voulu alerter les décideurs locaux sur les perspectives 2015 qui ne sont pas bonnes. Ainsi, si aucune solution de relance n'est trouvée, ce sont 3000 emplois et 25 % des entreprises de la CCP

BTP qui sont menacés de disparaître. Pour exemple, au cours de cette réunion, le Président de la CAPEB a rappelé que la filière bois-construction a pratiquement disparue sur le département.

Rencontre avec la BNP

La CAPEB a voulu sensibiliser la BNP Paribas sur la nécessité d'accompagner les artisans et les petites entreprises artisanales du bâtiment qui sont inscrits dans une véritable stratégie de croissance pour répondre à leur besoin de développement d'une part, et, d'autre part, pour faire face aux exigences du marché sur lequel ils sont positionnés. C'est dans ce sens qu'une délégation de la CAPEB a rencontré monsieur A. THOLLIEZ, Directeur Général de la BNP PARIBAS, le 23 décembre. Ainsi, plusieurs sujets ont été abordés comme le délai de performance des banques à la réponse aux professionnels dans l'attente d'une décision sur leur demande de prêt ou encore la politique de la BNP Paribas en 2015. Sur le délai de performance, les Représentants de l'Artisanat du Bâtiment



ont précisé qu'il n'est plus acceptable, dans le contexte économique actuel, que les banques s'autorisent un droit de vie ou de mort sur les entreprises par des postures consistant soit à retarder une notification de décision, soit à apporter une première réponse verbale positive avant de se rétracter. En ce qui concerne politique de la BNP Paribas, même si la banque reste sur sa stratégie, la CAPEB a compris qu'il existe une volonté de la BNP d'être proactive sur la clientèle professionnelle. Le Président C. RICKMOUNIE a encouragé monsieur A. THOLLIEZ à réussir son pari de s'ouvrir vers une pluralité d'entreprises pour le plus grand bien des hommes et des femmes qui construisent chaque jour La Réunion.



Chambre de Métiers

Les Représentants de l'Artisanat du Bâtiment ont rencontré 02 février le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Monsieur B. PICARDO pour échanger sur plusieurs sujets tendant à structurer et organiser notre secteur d'activité. La délégation de la CAPEB, composée de son Président C. RICKMOUNIE, de son 3ème Vice-président F.LEGROS et de son Trésorier H. ANDY, dans premier temps, a discuté sur l'UPAR et la place de celle-ci sur l'échiquier économique et social local. Ensemble, il a été convenu d'ancrer durablement son assise de telle sorte qu'elle prenne toute sa place aux côtés des autres partenaires interprofessionnels. Dans un deuxième temps, le Président de la CMA a appelé de ses vœux à une parfaite collaboration entre la CAPEB et ses services notamment sur les thématiques liées au développement économique et celles de la formation.

Nouvelle route du littoral

Une délégation des représentants de la CAPEB emmenée par le Président Cyrille RICKMOUNIE, a rencontré, à une journée d'intervalle, les responsables de VINCI et de la GTOI chargés des travaux de la nouvelle route du littoral. Après un rapide tour de table de présentation de la CAPEB et des enjeux en matière de structuration de l'appareil de production de l'Artisanat du BTP, les membres de la CAPEB ont discuté de la place de la petite entreprise sur ce chantier colossal de 1.6 Mds d'euros. Au cours des échanges, les Représentants de l'Artisanat du BTP ont précisé qu'ils étaient particulièrement satisfaits du lancement des travaux de la NRL et qu'ils formulent le souhait de travailler de manière complémentaire avec les titulaires desdits travaux. Car les artisans et les petites entreprises du btp locales ont un savoir-faire et possède une réactivité pour satisfaire aux exigences techniques de certains travaux qui seront réalisés localement. Pour exemple, ils ont fait part aux responsables de VINCI et de la GTOI leur regret pour la facilité des entreprises adjudicatrices de solliciter les compétences hors de La Réunion. C'est le cas notamment de la fabrication des coffrages de tétrapodes et acropodes lesquels ont été confiés à une entreprise domiciliée à l'extérieur, alors qu'ils auraient pu être fabriqués localement. Que ce soit avec le groupe VINCI ou avec la GTOI, les artisans du bâtiment et des travaux publics ont compris qu'il existe une volonté des grandes entreprises de consulter les entreprises locales sur des marchés de transport, de fabrication de moules de coffrage, de passerelles, de fabrication de murs en gabions, de location d'engins de chantier, etc... Les entreprises qui envisagent de positionner sur ces travaux devront être titulaires d'engins de chantier tels que : dumper, pelles mécaniques de 35 à 52 tonnes, grappins, godets squelettes ou posséder du matériel très performant dans le domaine de la métallerie et/ou chaudronnerie. Les représentants de la CAPEB ont, par ailleurs, souhaité une consultation très large des entreprises pour éviter une concentration des travaux sous-traités dans les mains de deux ou trois structures. Ils ont enfin convenu des visites d'entreprises pour montrer aux responsables de VINCI et GTOI leurs équipements et savoir-faire.



Plan logement outremer



Au cours de la réunion de travail sur la déclinaison du plan logement outre-mer dans le département, Cyrille RICKMOUNIE a plaidé auprès de la Ministre George PAU-LANGEVIN en faveur de l'Artisanat du Bâtiment.

Comme l'ensemble des acteurs de la filière construction, la CAPEB a été conviée le jeudi 23 avril 2015, en fin d'après-midi, à une réunion

de travail avec la Ministre de l'Outre-Mer, Madame George PAU-LANGEVIN. Il s'agissait de présenter le plan logement outre-mer et plus particulièrement sa déclinaison à La Réunion. La présentation s'est faite en cinq thématiques : la libération du foncier, la favorisation de la construction neuve de qualité, l'encouragement à la réhabilitation et l'amélioration du parc social et privé, la maîtrise des coûts de construction et la formation des professionnels intervenant dans la réhabilitation en milieux occupés.

Le Président C. RICKMOUNIE n'a pas manqué, au cours des différents échanges, de plaider en faveur de l'Artisanat du Bâtiment. De manière succincte, il a interpellé la Ministre sur :

- La nécessité de permettre le morcellement des grands terrains (1000 à 2000 m²) familiaux en plusieurs parcelles par une simple déclaration préalable (DP) pour éviter l'obligation du permis de lotir au-delà d'un morcellement en deux parcelles. Ce qui aurait un effet sur l'abaissement du coût d'achat du foncier qui grève le prix de la construction de maison individuelle.
- La maîtrise des coûts qui ne doit pas se faire au détriment du savoir-faire local car la réduction des coûts se traduit souvent par des achats à l'extérieur de La Réunion alors que les acheteurs peuvent pratiquement tout trouver localement.
- Le niveau des prix dans la construction de logements sociaux. Celui-ci pousse à la compétition malsaine entre les entreprises car les budgets des bailleurs sociaux sont contraints.
- Les positions dominantes des entreprises de fabrication du ciment et des granulats qui pratiquent des prix anormalement élevés qui viennent grever les coûts de construction.
- L'Eco-PTZ qui ne fonctionne pas. Les banques ne veulent pas jouer le jeu. Il y a donc nécessité de créer un Prêt Energie pour la Rénovation des Logements (PERL), qui permettrait aux particuliers d'emprunter 8 à 10 000€ pour de petits travaux de rénovation énergétique, dans des conditions simples, rapides, sans formalités excessives et à des taux faibles.
- La formation dans l'Artisanat du Bâtiment. Elle est bien engagée chez les salariés et artisans du bâtiment avec des acteurs de la place, même s'il faut que les entreprises s'approprient les techniques d'intervention en milieu occupé.

AGS

Le Président Cyrille RICKMOUNIE a rencontré vendredi 30 octobre le directeur national de la délégation UNEDIC - AGS (Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés), Monsieur Thierry METEYE, qui était en mission dans le département toute la semaine dernière. Il était accompagné de trois de ses collaborateurs dont le responsable du site local, monsieur Héry RANDRIAMAMPIANINA.

Au cours de l'entretien le Président de la CAPEB a d'abord fait un point de la conjoncture du bâtiment et a précisé aux représentants de l'UNDECI AGS que le secteur d'activité a perdu depuis 2009 :



- + 10 000 emplois;
- 50% de son chiffre d'affaires ;
- 50% de ses effectifs employeurs ;

Il aussi rappelé qu'en ces temps difficiles où les commandes sont rares, les petites entreprises ont de plus en plus du mal à se positionner sur la commande publique car elles sont nombreuses à ne plus remplir les conditions pour y soumissionner. Par ailleurs, la compétition avec les majors est impossible. D'une part, parce qu'ils se positionnent sur toutes les tailles des marchés. D'autre part parce qu'ils mettent en place des stratégies leur permettant de proposer des coûts avec lesquels l'on ne peut pas rivaliser.

Cette situation est pénible et a des effets sur la pérennité des TPE/PME qui sont encore nombreuses à se déclarer en cessation de paiement. Pour sauver les entreprises de la faillite, le Président de la CAPEB a appelé l'attention de monsieur T. METAYE sur une possible intervention de l'AGS consistant à accompagner celles-ci dans leur plan réorganisation sociale en amont de toute saisine du tribunal de commerce.

Monsieur T. METAYE s'est montré très attentif à la proposition de la CAPEB mais a précisé qu'une telle sollicitation exigeait une modification de la loi organisant les interventions de l'AGS. Et qu'en l'état actuel des choses, l'AGS ne peut répondre favorablement à cette demande. Toutefois, il s'est engagé à interpellé les membres du Conseil d'administration de l'AGS sur la situation économique de l'île et la proposition de la CAPEB.



Rencontre avec Pôle Emploi

Cyrielle RICKMOUNIE a reçu le 13 novembre Michel SWIETON, le nouveau directeur de Pôle Emploi, dans les locaux du syndicat. Plusieurs sujets ont été abordés à commencer par la situation économique et social du BTP qui connaît une crise sans précédent depuis la fin de l'année 2008. Le Président RICKMOUNIE n'a pas manqué de rappeler également le rôle et la place des artisans et petites entreprises du bâtiment en matière d'insertion et d'emploi dans la branche. Il a regretté qu'en situation difficile la compétition entre les entreprises soit éprouvante notamment pour les TPE/PME qui ne disposent pas des mêmes moyens que les majors qui n'hésitent plus à se positionner sur des marchés traditionnellement dévolus aux petites entreprises artisanales.

Les deux hommes ont ensuite échangé sur les perspectives 2016. A ce titre, le Président de la CAPEB a fait part au directeur de Pôle Emploi de sa crainte de voir le bâtiment subir encore une fois une situation identique à 2015. Toutefois, il a souligné qu'il appartenait aux acteurs économiques de relever de nombreux défis pour aider les jeunes et les demandeurs d'emploi à retrouver toute leur dignité par le travail.

Travail illégal dans le BTP

La première convention de ce genre datait de 1999. La CAPEB était à l'époque signataire. Elle avait permis la création de badges d'accès aux chantiers permettant l'identification des salariés et de l'entreprise intervenante. Cette mesure a été intégrée aux dispositions de la convention collective Réunionnaise des ouvriers du BTP de mai 2004. Elle a eu un impact positif sur l'augmentation de l'emploi déclaré dans la branche. Il y a 16 ans la convention a été également à l'origine de la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, notamment des particuliers, par la transmission d'une note de mise en garde jointe par les municipalités aux bénéficiaires de permis de construire.



La nouvelle convention signée le mardi 26 mai porte sur quatre domaines complémentaires et couvriront:

- **la prévention** grâce à un système informatisé d'identification de l'ensemble des salariés du BTP via un nouveau badge. Il sera mis en place par la Caisse de congés payés
- **les échanges d'informations.** Les signataires s'engagent, dans le respect des règles de confidentialité et secret professionnel à développer les échanges d'informations favorisant la lutte contre le travail illégal;
- **la coordination des contrôles.** La DIECCTE s'engage à accroître ses moyens consacrés à la lutte contre le travail illégal. Des opérations de contrôle seront menées y compris les samedis & dimanches.
- **les poursuites judiciaires ainsi que des sanctions administratives efficaces.** Les signataires, notamment les organisations d'employeurs et de salariés pourront se constituer partie civile dans les procédures pénales touchant au travail illégal. De même la DIECCTE, la CGSS et le RSI s'engagent à mettre en œuvre des sanctions administratives et financières contre les auteurs de ce type de fraude.

Enfin, un comité de suivi se réunira au moins quatre fois par an pour suivre et coordonner l'ensemble des actions de la convention.

Promouvoir l'Artisanat du Bâtiment

HANDIBAT

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité et le handicap de février 2005, la Confédération a développé la marque nationale HANDIBAT. Cette marque a été présentée le 17 décembre à monsieur Patrick ERUDEL, Conseil Général chargé du co-pilotage de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et de la politique du handicap au sein de la collectivité départementale.



Le Président C. RICKMOUNIE a rappelé le grand défi que la France, et particulièrement La Réunion, devra relever en matière de politique sociale et économique dans le domaine de l'accessibilité et le handicap ainsi que la dépendance des personnes âgées. Pour répondre à ce défi et permettre aux artisans et petites entreprises du bâtiment de jouer pleinement leur rôle, la CAPEB a précisé que la marque HANDIBAT vise à valoriser les compétences des TPE tout en leur donnant la possibilité d'afficher commercialement celles-ci auprès des partenaires (collectivités, associations, secteur médical, bailleurs sociaux, commerçants,...) aux fins de garantir leur accès aux marchés. Le Représentant du Conseil Général chargé du handicap a bien accueilli la démarche de la CAPEB ainsi que la marque puisqu'il nous a assuré qu'elle répond à un vrai besoin au regard des pratiques locales en la matière.

Energie solaire



Le 20 avril, Thierry AUTRIC, le Délégué général de l'association nationale QUALIT'EnR était dans le département pour promouvoir la marque QUALISOL, une des qualifications RGE pour les professionnels du solaire thermique. Les artisans et les petites entreprises qui interviennent dans l'installation de chauffe-eaux solaires sont appelés à s'engager dans la démarche de qualification QUALISOL d'ici le 1er octobre 2015, date à laquelle la reconnaissance RGE entrera en vigueur.

Lancé par les pouvoirs publics, le label "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement) permet d'identifier facilement les professionnels qualifiés en matière de rénovation énergétique et d'équipements utilisant les énergies renouvelables. Par ailleurs, faire appel à une entreprise RGE permettra également de continuer à bénéficier des principales aides de l'Etat.



Avec plus de 135 000 chauffe-eaux solaires individuels en service et près de 600 000 m² de capteurs solaires thermiques installés, le solaire thermique contribue fortement aux actions de maîtrise de la demande d'électricité menées conjointement par l'ADEME, la Région et EDF à La Réunion. Aujourd'hui, la marque QUALISOL est reconnu RGE. Il permettra aux clients particuliers faisant appel aux entreprises titulaires de la qualification de continuer à bénéficier, à compter du 1er octobre, des aides financières existantes (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, primes EDF et aides de la Région). Depuis le lancement de cette marque dans l'île en 2008 près d'une centaine de professionnels ont suivi la formation et réussi les tests QCM. Malheureusement ils sont moins d'une vingtaine à posséder la marque QUALISOL ou

QUALIPV. Pour augmenter ce nombre, Thierry AUTRIC, Délégué général de QUALIT'EnR, est en visite dans le département. Avec l'ADEME, il invite ces professionnels à s'engager maintenant dans la démarche de qualification en s'appuyant notamment sur la CAPEB pour les aider à instruire leur demande. Cyrille RICKMOUNIE, Président du syndicat, a souhaité que les artisans se donnent les moyens de répondre favorablement aux enjeux de l'économie d'énergie et d'y participer activement tout soulignant que la CAPEB mettra tout en œuvre pour les aider à relever ce défi.

Stratégie du Bon Achat (SBA)

13 organisations professionnelles, dont la CAPEB, ont signé ce jeudi 08 octobre 2015 le SBA (stratégie du bon achat) de la SIDR.



Symboliquement la signature de la convention de partenariat a eu lieu à la Préfecture en présence du Préfet. Le Président C. RICKMOUNIE s'est exprimé sur la symbolique du lieu qui, selon lui, marque la volonté de l'Etat d'accompagner les petites et moyennes entreprises sur la commande publique avec l'opérateur historique qu'est la SIDR.

Rappelons que l'objectif du SBA est triple : l'anticipation, l'adaptation et l'ancrage territorial et se traduit par 10 engagements de la SIDR :

- Accroître la visibilité de la commande ;
- Sonder et connaître les savoir-faire locaux, leur potentiel de développement et de diversification ;
- Faciliter la candidature des TPE/PME ainsi que la réalisation des marchés, tant sur les plans administratifs que financiers ;
- Respecter les engagements contractuels pris dans le cadre de ces marchés ;
- Dialoguer avec les organisations partenaires pour garantir la réussite de la démarche ;
- Innover dans les pratiques d'achats pour donner toutes ses chances à l'achat local et favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande ;
- Soutenir à travers ses achats le développement de l'innovation et l'émergence de filières locales compétitives ;
- Contribuer à travers ses achats au renforcement de la cohésion sociale, au développement de l'emploi et de la responsabilité sociétale ;
- Communiquer les informations sur les marchés conclus pour mesurer l'accès effectif des TPE/PME à la commande SIDR ;
- Participer à la structuration et au développement de nouvelles filières (rénovation, réhabilitation, amiante,...)

Constructys

Au lendemain de la rentrée du BTP, les présidents de la CAPEB et de l'ARFAB, en l'espèce Cyrille RICKMOUNIE et Jean-Claude ELIE, ont reçu dans les locaux du syndicat Adrien BOISEDU, Secrétaire général de CONSTRUCTYS 974. Ensemble, ils ont abordé la réforme de la formation professionnelle et son impact sur la vie de l'entreprise. Au regard de certaines obligations qui s'imposent désormais aux TPE, les responsables de la CAPEB, ARFAB et CONSTRUCTYS ont conclu la nécessité d'organiser ensemble des rencontres hebdomadaires auprès des artisans et des petites entreprises du bâtiment dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.



Partenariat



La société "Location Élévation Réunion (L.E.R) et la CAPEB ont signé un accord de partenariat qui offre aux adhérents du syndicat des réductions tarifaires exceptionnelles de 30 à 40 % sur la location de tout matériel de sécurité en hauteur. L'accord est valable trois ans.

La réduction varie entre 30 à 40% en fonction de la durée de la location. Pour les locations de longue durée, des remises exceptionnelles peuvent être accordées directement par la société LER.

La réduction est réservée uniquement aux adhérents de la CAPEB sur présentation de leur carte d'adhérent ou d'une attestation fournie par le syndicat mentionnant que la personne est bien à jour de sa cotisation syndicale.
Ci-dessous, la liste des matériels de sécurité bénéficiant de la réduction tarifaire :

- Nacelle avec bras articulé (22 mètres)
- Chariot télescopique (22 mètres)
- Plate-forme ciseaux à moteur thermique (18 mètres)
- Plate-forme ciseaux électrique (7 mètres)
- Echafaudage roulant en aluminium (5.50 mètres)
- Echafaudage roulant en acier (12.50 mètres)
- Echafaudage fixe en acier multidirectionnel
- Plate-forme individuelle roulante en aluminium (4 mètres)

Economie d'énergie



Dans le département l'éco-conditionnalité est entrée en vigueur au 31/12/2015. Avant cette date, les entreprises avaient la possibilité de se former mais le dispositif FEEBAT, existant via l'AFPAR depuis 2013, n'a pas eu le succès escompté. Toutefois, avec d'autres partenaires, la CAPEB ne s'est pas découragée et elle a participé à certains travaux préalables à la parution du décret instaurant l'éco-conditionnalité dans l'île. Ainsi, en avril 2015, elle a fait connaître à la DHUP sa position sur l'intérêt des maquettes pédagogiques en adoptant la posture confédérale consistant à plaider pour l'utilisation facultative de cet outil. C'est cette position qui a été retenue par l'administration. Ensuite, le syndicat a appelé à la pluralité des organismes de formation certifiés pour la délivrance de la formation RENOV'DOM aux fins d'éviter de concentrer celle-ci dans les mains d'un seul centre. A ce jour, trois centres de formation ont été certifiés : IMAGEEN, la CMA et l'AFPAR. Enfin, à la fin de l'année 2015, la CAPEB a été présente à deux réunions de travail sur la communication RGE DOM avec les partenaires tels que la DEAL, l'ADEME, A ce sujet, aucune action de communication « grand public » n'a été menée par l'ADEME.

Représenter l'Artisanat du Bâtiment

Assemblée Générale confédérale

Présent à l'Assemblée Générale de la Confédération, Cyrille RICKMOUNIE, Président de la CAPEB-Réunion a profité de la tribune qui lui a été offerte pour appeler à la construction d'un syndicalisme fort, puissant et solidaire capable d'aider l'Artisanat du Bâtiment à prendre toute sa place dans une économie mondialisée pour transformer les contraintes auxquelles il est confronté en opportunités..... « *Il ne s'agit bien évidemment pas de renier ou de détruire le socle sur lequel nous sommes assis depuis 70 ans mais d'essayer d'en consolider les bases....* » a précisé C. RICKMOUNIE au tout début de son intervention. Ensuite, devant une salle comble, il a souligné les stratégies des grandes entreprises pour dominer tel ou tel segment de marché quand l'Artisanat du Bâtiment revendique l'ancrage local, l'insertion ou encore la proximité avant d'appeler à la nécessité de montrer aux majors du BTP la noblesse et les qualités de la filière construction artisanale. C'est ainsi qu'il a développé l'idée "par nous-mêmes" et "pour nous-mêmes" en suscitant auprès des artisans l'intérêt de maîtriser eux-mêmes leur destin au travers de projets innovants capables de faire émerger la volonté, l'engagement, la confiance et la solidarité pour répondre aux besoins de chaque territoire.



Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP)

Depuis la fin de l'année 2014 le résultat était connu. En 2015, les investissements publics n'atteindraient pas la barre symbolique du milliard d'euros hors chantier de la nouvelle route du littoral. En y ajoutant ce grand chantier le chiffre d'affaires prévisionnel du BTP serait en dessous de celui de 2014. Si l'on compare les réalisations 2014 sur les prévisions de 2015 et acheteur par acheteur, tous les chiffres sont négatifs mise à part le secteur de la santé qui prévoit un investissement de plus de 220 M€.



Un bémol à souligner toutefois, le logement social semble avoir une meilleure perspective en 2015. Selon les informations de la DEAL, le nombre de mises en chantier dans le locatif neuf serait de l'ordre de 3 800 unités. Il faut ajouter à ce chiffre celui des chantiers de réhabilitation qui oscillerait autour de 1 600 logements dont une grande partie issue du périmètre ANRU. Mais ces éléments sont à prendre tout de même avec précaution car ils nécessitent au préalable, non seulement, l'accord de l'administration en matière fiscale mais aussi que les appels d'offres soient fructueux.

Les professionnels présents au Haut Conseil de la Commande Publique du 4/03/2015, dont la CAPEB, ont manifesté leur inquiétude. D'abord, sur les offres anormalement basses qui « tuent les petites entreprises » a précisé Franck LEGROS, Vice-président du syndicat de l'Artisanat du Bâtiment, et d'appeler la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études à engager une réflexion avec les maîtres d'ouvrage sur la pratique tarifaire dans la commande publique. Ensuite, le Président C. RICKMOUNIE a, quant à lui, insisté sur le savoir-faire local qui n'est pas systématiquement recherché au profit d'une certaine facilité. Il a plaidé, par ailleurs, pour la recherche de nouveaux procédés de construction moins énergivores pour sortir du tout béton. Il a, enfin, regretté la position des industries du ciment à la Réunion qui ne favorisent pas la baisse tarifaire de cette matière première dans le département alors qu'elle est deux fois moins chère à Maurice.



Le 08 octobre s'est tenue dans les locaux de la CCIR la 2^{ème} Assemblée plénière de l'année du Haut conseil de la commande publique (HCCP). La CAPEB a pu voir les chiffres de la DEAL qui confirment son inquiétude sur 2016 pour le bâtiment. En effet, selon les chiffres de l'administration, il y aurait cette année 3256 logements neufs mis en chantier et près de 1000 chantiers en réhabilitation. Pour 2016, l'objectif affiché est de 2874 logements neufs et près de 1150 à réhabiliter. Le Préfet a reconnu que les perspectives sont encore faibles pour atteindre l'objectif de 5000

logements par an à construire et à réhabiliter prévu par le plan logement. Si les représentants des industries du BTP ont précisé qu'ils attendent toujours l'entrer en action du plan logement pour atteindre les 20 000 salariés d'ici 5 ans, le Président de la CAPEB a, quant à lui, précisé que la hausse de l'effectif "salariés" est due essentiellement au chantier de la nouvelle route du littoral réalisé essentiellement par les majors et qui masque en réalité la destruction des emplois par ailleurs. Il a déploré *la perte de savoir-faire des entreprises qui continuent à tomber comme des mouches*.

Caisse de congés payés du BTP

A plusieurs reprises en 2015, les élus de la CAPEB siégeant à la Caisse de Congés Payés du BTP se sont réunis soit en formation de « Bureau », soit en Conseil d'Administration pour travailler sur différents sujets. Hormis les demandes d'échéancier des adhérents de la Caisse, les représentants de la CAPEB ont eu à examiner les comptes de l'association, le projet d'OCTA (collecte de la taxe d'apprentissage au niveau de la branche), etc.... Les membres de l'Artisanat du Bâtiment occupent des postes stratégiques au sein de la Caisse, notamment la 1^{ère} vice-présidence, la trésorerie et le secrétariat. Toutefois, sur un conseil de 14 membres, la CAPEB occupe six (6) sièges.



Cellule économique du BTP



La Cellule économique du BTP où la CAPEB siège comme membre de droit, est une structure qui rassemble plusieurs acteurs de l'acte de construire. Depuis sa création dans l'île, les représentants de l'Artisanat du bâtiment ont toujours été actifs au sein de cet organisme. Ils ont participé à des nombreux travaux qui souvent sont orientés en faveur du grand patronat. Ainsi, la mainmise des industriels de la branche sur cet appareil, rende difficile l'émergence d'études sur le secteur de l'Artisanat. Malgré la dénonciation de ce fait, la CAPEB n'est pas entendue. Pour protester contre cette politique, elle a décidé de ne plus cotiser à la CERBTP jusqu'à ce que des solutions soient trouvées.

Accord-cadre emploi-formation

En août 2013, les représentants de la branche du BTP ont signé avec l'Etat, le Conseil Régional, le Rectorat un accord cadre emploi – formation pour trois ans. Cet accord a permis la déclinaison de plusieurs réunions organisées sous forme de comités techniques (co.tech) et d'un comité de pilotage. La CAPEB a participé à plusieurs travaux notamment ceux issus du co.tech « encadrement » et du co.tech « orientation ». Ces travaux ont permis de faire des propositions d'une antenne APEC à La Réunion, de répondre aux interrogations des entreprises sur l'embauche des personnes porteuses de handicap, de décliner localement les formations GEAB, REAB et de travailler sur une identité visuelle. Des travaux ont aussi été lancés sur la formation dans le secteur de la réhabilitation en milieu habité et de mener des réflexions sur le BIM.



Cultiver le dialogue social

Revalorisation des salaires



A l'appel de l'intersyndicale des salariés du BTP, les ouvriers ont déserté leurs chantiers le 10 avril. Les négociations ouvertes le lendemain dans l'urgence ont repris dans la journée de lundi 13 avril avec au bout un accord de 1.13% concédé par les représentants des grandes entreprises. L'augmentation s'applique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 pour les adhérents de l'organisation professionnelle signataire. Pour l'instant et jusqu'à ce qu'il soit rendu obligatoire par arrêté ministériel, la revalorisation des salaires s'applique uniquement aux adhérents de la FRBTP seule organisation patronale signataire de l'accord. Les entreprises non adhérentes à la FRBTP peuvent toutefois l'appliquer de manière facultative. Pour rappel, la CAPEB n'a pas souhaité participer aux négociations pour les motifs suivants: les TPE/PME du BTP n'ont aucune lisibilité et visibilité sur l'avenir.

Accord sur la couverture santé

La CAPEB et les partenaires sociaux ont signé ce vendredi 25 septembre 2015 un accord-cadre instituant une couverture des frais de santé pour les salariés du bâtiment et des travaux publics à la Réunion. Après des mois de travail et de négociations, les partenaires sociaux du BTP (CAPEB, FRBTP, CGTR, CFDT, FO, CGC) ont signé un accord-cadre répondant aux obligations légales des entreprises en matière de couverture collective de remboursement de frais de santé. L'accord organise la couverture santé obligatoire dans le BTP en instituant : une harmonisation d'une couverture santé de telle sorte à éviter des disparités de traitement entre les entreprises de la branche (quelle que soit la taille) ; un panier de soins supérieur au régime de base obligatoire ; un taux de prise en charge juste et équilibré entre l'employeur et le salarié (50/50)



A noter que cet accord concerne essentiellement les 12 000 salariés embauchés dans les petites & moyennes entreprises car chez les majors la couverture-santé existe déjà. Autre point très important, c'est la Caisse Réunionnaise de Prévoyance (CRP) qui sera recommandée pour accompagner les entreprises dans leur nouvelle obligation au 1^{er} janvier 2016.

CPREF BTP

Au cours de l'année 2015, les membres de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la formation se sont réunis à trois reprises. Au cours des travaux, les partenaires sociaux ont eu à examiner plusieurs points dont les formations CQP, RGE Rénov DOM. Ils ont aussi travaillé sur la professionnalisation des entreprises & des salariés dans le domaine des travaux de réhabilitation en milieu occupé et l'isolation thermique. D'autres sujets ont été également discutés, tels que les formations obligatoires, la campagne d'apprentissage, le CPF, etc....

Informer l'Artisanat du Bâtiment

Plan logement outremer expliqué aux entreprises

A l'initiative de la CAPEB, les services de l'Etat ont présenté le samedi 6 juin aux chefs d'entreprises la déclinaison locale du plan logement. Pour des raisons pratiques cette réunion a eu lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion. Bref retour sur cette matinée riche en informations.

Pour entrer dans le contexte, il a été souligné qu'au regard de la croissance démographique soutenue du département (La Réunion passera le cap du million d'habitants vers 2030) l'Etat et les collectivités territoriales s'accordent sur le maintien d'un effort significatif en termes de construction de logements, d'équipements publics et d'infrastructures. Mais au-delà des difficultés rencontrées en matière foncière, de consommation d'énergies non renouvelables, des atteintes à l'environnement, l'île doit atteindre un équilibre harmonieux entre la croissance de sa population, la construction de logements qui en découle, le développement indispensable des activités économiques et la préservation de son environnement naturel exceptionnel.



Après ces premières informations, les services de l'Etat ont rappelé que la production de logements, notamment de logements sociaux, est une priorité de premier ordre à La Réunion. (21.000 ménages réunionnais sont actuellement en attente d'un logement locatif social et 72% de ménages réunionnais sont éligibles à un logement social, dont 52% éligibles aux logements très sociaux). Ainsi, ce besoin en logements se maintiendra à un niveau élevé dans les années à venir, de l'ordre de 9.000 logements par an dont 5.000 logements sociaux, en raison de la croissance démographique, du renouvellement du parc existant et des phénomènes de décohabitation.

Ces éléments de diagnostics spécifiques à La Réunion, rapidement posés, ont conduit à l'identification de 4 axes principaux de travail

1. Mobilisation et aménagement du foncier;
2. Construction neuve et parcours résidentiel
3. Réhabilitation, transition énergétique et professionnalisation
4. Maîtrise des coûts

Pour chaque axe des réponses ont été apportées lors des ateliers organisés au mois de mai (voir ci-dessous) Les échanges entre les services de l'Etat et les chefs d'entreprises ont permis de déceler de problèmes rencontrés par l'Artisanat du Bâtiment. En premier lieu, sur le foncier, le Président C. RICKMOUNIE a proposé de simplifier la procédure en matière de division des terrains familiaux qui permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- l'accélération de la parcellisation ;
- la réduction du prix des terrains à bâtir ;
- la relance de la construction de maisons individuelles.
- En second lieu sur les travaux de réhabilitation, certains chefs d'entreprises ont regretté que :
 - les majors du BTP se positionnent sur des travaux généralement dévolus aux TPE/PME ;
 - les acheteurs publics contraints les bureaux d'études à entrer dans des enveloppes de prix anormalement bas pour l'estimation de leurs opérations. Il a été rappelé que les salaires dans le BTP ont augmenté de plus de 40% sur dix ans alors que le coût de la vie, sur la même période, a subi une hausse de 25%.

Enfin et troisième lieu, sur la maîtrise des coûts, les chefs d'entreprises ont plaidé pour l'installation de la concurrence dans le secteur de la fourniture des agrégats, du béton et du ciment. Sur ce dernier matériau, les artisans et les chefs d'entreprises du bâtiment présents ont vivement souhaité une exonération ou une baisse de l'octroi de mer qui aurait pour effet de diminuer le prix de la tonne de ciment dont le coût est exagéré.

Rencontre avec la presse



Les élus de la CAPEB ont tenu une conférence de presse le vendredi 11 septembre au cours de laquelle ils n'ont pas manqué d'attirer l'attention de l'Etat et des autorités locales sur la possibilité de vivre une catastrophe en 2016 si rien n'est fait pour relancer la filière construction à la Réunion.

Après avoir rappelé le contexte économique et sociale de la filière construction depuis 2008 (crise des subprimes, fin de la défiscalisation sur le logement libre,...) et les décisions politiques souvent maladroites (emprunts toxiques, annulation de certains marchés, diminution des dotations de l'Etat au profit des collectivités, les nouvelles règles de financement du logement social,...) les Représentants de l'Artisanat du Bâtiment se sont attardés sur les mauvais chiffres l'activité du 1er trimestre 2015 dans la construction. Les élus de la CAPEB ont ensuite critiqué l'absence d'informations sur le plan logement dont le plan de préfiguration a été signé le 12 juin en présence de manuel VALLS, 1er Ministre. *"Nous n'entendons plus parler de ce plan. Or, il s'agit d'aller vite pour casser la morosité actuelle. Nous avons là un problème de rythme alors que nous savons tous les difficultés auxquelles la branche est confrontée. L'Etat n'est pas exemplaire en la matière. Il devrait cesser de croire que la seule augmentation de l'effectif salarié dans la branche n'est pas suffisante pour analyser la bonne santé de la filière. J'invite donc les autorités à se donner les moyens de réussir le plan logement à un rythme soutenu. Mais, comme le sort semble en être jeté, l'année prochaine les artisans et les entreprises du BTP ont de forte probabilité de vivre une catastrophe"* a prédit le Président de la CAPEB C. RICKMOUNIE.

Enfin, les Elus de la CAPEB ont rappelé qu'à lui seul le plan de logement ne pourra pas relancer la filière. Il faudra aussi encourager le SBA en pensant petit d'abord, simplifier le recours à l'AGS en donnant la possibilité à l'entreprise de saisir directement celle-ci, mieux relier la baisse d'impôt prévue à l'activité & l'emploi dans notre secteur,.....



R.S.I



La conférence-débat du 21/10/2015 sur le RSI a eu du succès car plus d'une trentaine d'artisans ont fait le déplacement pour entendre les explications de Thierry PIERRAT, Directeur régional de l'AG2R-La Mondiale sur le système des retraites en France. Après une heure trente de débat, les artisans en sont ressortis satisfaits car la grande majorité ont été étonnés d'apprendre qu'ils avaient un régime social très protecteur et meilleur, en bien des points, que celui des salariés.

Coût de la construction à La Réunion

Commandée par l'Observatoire des Prix, des marges et des revenus (OPMR) l'étude sur la formation des prix des matériaux de construction présentée le 02 octobre 2015 révèle deux informations de taille. D'abord, que le surcoût des matériaux à hauteur de 39% engendrait une baisse du prix du logement de 4% s'ils étaient vendus à la Réunion au même prix qu'en métropole. Ainsi, comme le mentionnait une étude de 2012, les coûts des matériaux seraient supérieurs de ceux de la France hexagonale du fait de la forte proportion de matériaux importés et de la situation de monopole ou quasi-monopole de fournisseurs de certains produits. Ensuite, que l'élément principal qui grève le coût de production d'un logement est en réalité dû au coût du foncier qui aurait doublé en l'espace de 4 ou 7 ans. L'étude donne les trois contraintes qui seraient à l'origine de cette situation. Premièrement, l'incidence de la réglementation PMR générant un rapport entre surface habitable et le foncier disponible. Deuxièmement, des terrains disponibles sont plus couteux à viabiliser. Enfin et troisièmement, un manque d'outils de planification et de moyens, avec une prédominance de petites opérations d'aménagement (20/30 logements) ne permettant pas de faire des économies d'échelles sur la viabilisation.



L'étude s'est amusée aussi à faire la décomposition du prix de la construction pour montrer, d'une part, le coût croissant de la main d'œuvre et des charges et, d'autre part, une relative stabilisation du coût des matériaux ; le béton pesant à lui seul 20% dans ce prix.

Enfin, cette étude ne serait pas complète sans proposition de pistes d'actions. En matière de préconisation, elle propose :

- L'ouverture locale d'une antenne de certification pour faciliter les filières d'importation de produits depuis l'Afrique du Sud ou de l'Asie ;
- De réaliser des études techniques sur les matériaux innovants ;
- Et de travailler sur une centrale d'achats des matériaux entre les bailleurs sociaux.

Assemblée Générale 2015



Les différents rapports ont été adoptés et une nouvelle élue fait son entrée au sein du Conseil d'Administration de la CAPEB.

Les adhérents de la CAPEB étaient réunis en Assemblée Générale le jeudi 03 décembre à Saint-Gilles-les-Hauts pour examiner les rapports d'activité, de gestion et financier de l'année 2014 du syndicat.

Après le discours du président Cyrille RICKMOUNIE, c'est sans surprise que l'ensemble desdits rapports ont été adoptés. Par ailleurs, en remplacement d'un administrateur démissionnaire, les adhérents ont élu une nouvelle administratrice. Il s'agit de Mme Aurélie HOARAU, gérante de l'entreprise CH2D. Enfin, à la fin des travaux de l'Assemblée, les

adhérents ont assisté à une conférence-débat sur les attestations sociales et fiscales et le mémoire technique animée par Gérard MOREL, spécialiste des marchés publics et patron de la société FACTEA Réunion.

Site internet



Lancé fin 2014, le site internet de la CAPEB est maintenant actif. L'année 2015, a permis de le construire progressivement grâce aux outils de « Café Central » développés par la confédération. Les artisans et les dirigeants peuvent utiliser cette interface pour mieux connaître la CAPEB et son réseau mais aussi pour télécharger des documents qu'ils ont besoin dans leur entreprise.

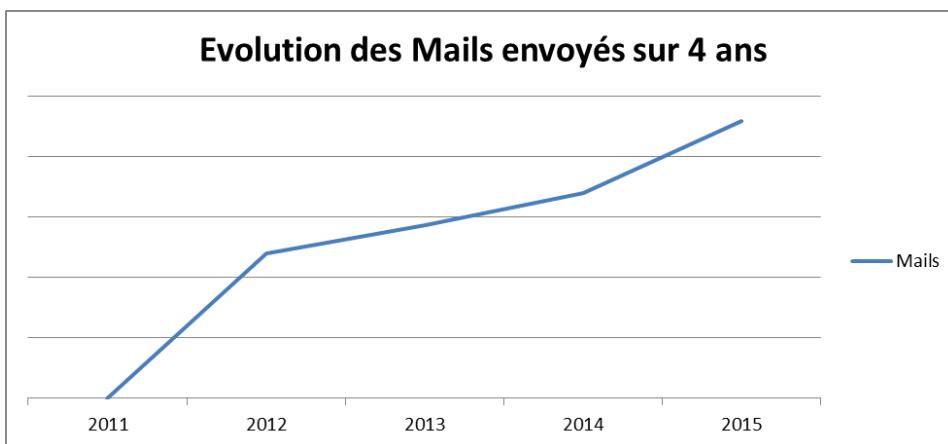
Un certain nombre de pages sont réservés uniquement aux adhérents qui ont leurs codes d'accès au moment de leur inscription au syndicat. Il s'agit par exemple des circulaires juridiques et sociales, techniques, professionnelles. Ils peuvent aussi avoir accès à la boîte à outil où sont recensés des modèles

de lettres de sanction, règlement intérieur, contrats de travail,.... Toutefois, force est de constater que certains utilisateurs n'ont pas perdu leurs vieilles habitudes car ils n'hésitent pas à appeler à la CAPEB pour bénéficier de telles ou telles informations alors qu'elles sont, la plus part du temps, disponibles en ligne.

Le poids de la CAPEB

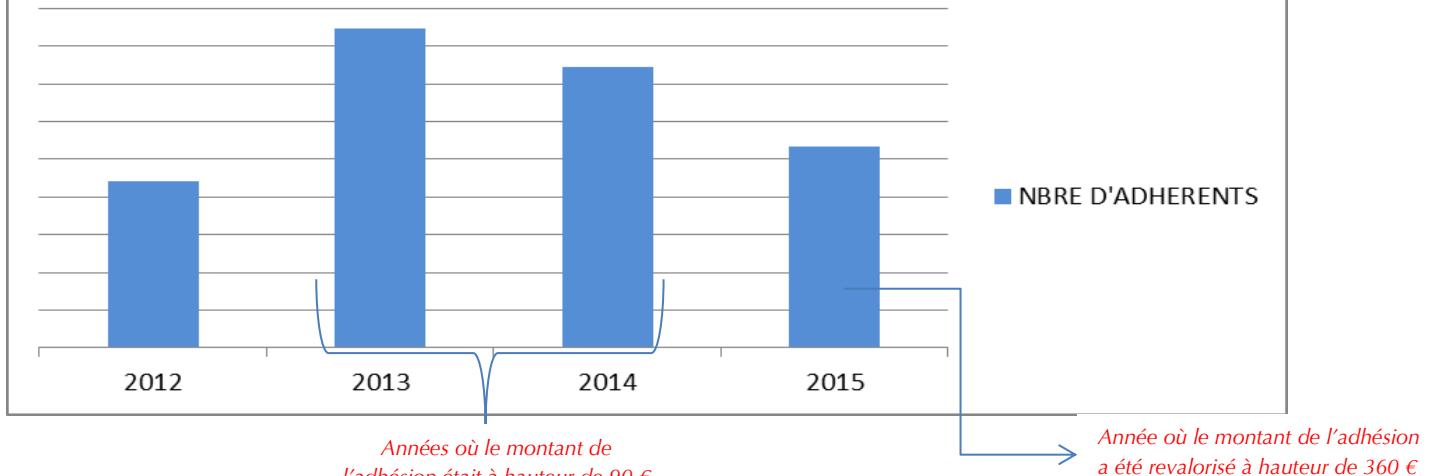


En 2015, 221 réunions ont été programmées, soit une baisse par rapport à l'année 2014 de 22% qui s'explique principalement par le creux de la période estivale où les locaux de la CAPEB étaient fermés pour congés annuels. Le nombre moyen de réunions mensuelles en 2015 s'élevait à hauteur de 18.42 unités contre 23.58 un an auparavant.

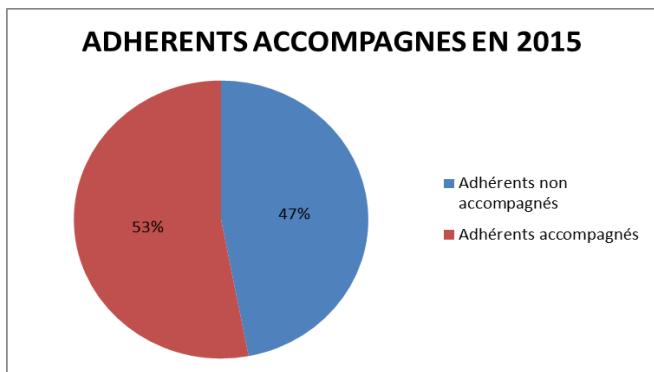


L'indicateur « mails envoyés » permet de constater la place de cet outil dans la communication avec les adhérents et les administrations. D'année en année, il prend une place de plus en plus importante et est devenu incontournable comme outil d'interface. Mais, il ne va pas sans dire que cet outil ne remplacera jamais la communication « terrain » très encore privilégié par les artisans et les petites entreprises du bâtiment. D'ailleurs, force est de constater qu'ils sont encore nombreux les entreprises à trier leurs messages. C'est pourquoi, la CAPEB conforte ses envois aux adhérents par des messages adressés en SMS.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS SUR 4 ANS



Le nombre d'adhérents en décrue depuis 2014 a connu une forte chute en 2015. Celle-ci s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, les artisans et les petites entreprises du bâtiment – très contestataires – ne croient plus au syndicalisme comme un outil capable de les aider, accompagner dans le développement de leur appareil de production. Deuxièmement, les effets de la crise qui secoue particulièrement le BTP, ne sont pas de nature à les encourager au regroupement pour se défendre et promouvoir l'Artisanat du bâtiment. Troisièmement, la concurrence des cabinets d'expertise-comptable, des chambres consulaires et des consultants privés ne rend pas visible les offres de service du syndicat qui pourtant se batte au quotidien pour développer des outils et défendre les intérêts des 6000 artisans et petites entreprises inscrites au Répertoire des Métiers. Quatrièmement, les élus, plus préoccupés à sauver leur entreprise, s'éloignent légitimement de plus en plus de leurs missions syndicales. Cinquièmement, des groupes éphémères font circuler des faux-semblants messages d'espoir en appelant les artisans et les dirigeants à adopter des postures irresponsables. Enfin, notons tout de même qu'en 2015 est entrée en vigueur la revalorisation de l'adhésion syndicale dont le montant a été multiplié par quatre (4) Cette hausse a certainement rebuté quelques-uns. Mais il reste quand même très inférieur à la pratique tarifaire des autres organisations.



Le nombre d'adhérents accompagnés est plus élevé en 2015 comparé à l'année 2014. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais trouve en partie une explication dans la conjoncture économique très défavorable où les entreprises ont besoin d'être accompagnées pour répondre aux contraintes des administrations qu'elles soient publiques ou privées. C'est notamment le cas dans la gestion des impayés des charges sociales et fiscales. Cette hausse est aussi expliquée par les appuis apportés par le syndicat dans la rédaction du document unique de sécurité ou encore dans la rédaction de documents divers (contrats de travail, lettre de sanction,)

Perspectives à venir

Dans les années à venir, il s'agira de consolider le travail accompli tout en donnant à la CAPEB les moyens de ses ambitions pour réaliser les axes forts suivants :

1. Travailler sur le recrutement des adhérents en faisant en sorte que la CAPEB soit incontournable sur la scène syndical ;
2. Consolider les services aux adhérents tout en les offrant de nouvelles prestations répondant à leurs besoins ;
3. Décliner localement les marques nationales de développement durable et d'accessibilité (Eco-Artisan et HANDIBAT)
4. Aider les artisans et les petites entreprises à s'approprier l'enjeu de l'éco-conditionnalité dans le domaine de l'économie d'énergie ;
5. Développer localement des formations pour l'Artisanat du Bâtiment et nouer des partenariats avec des organismes de formation de la place ;
6. Faire du dialogue social un levier de développement de la petite entreprise ;
7. Engager des partenariats forts avec des organisations professionnelles pour renforcer la place de l'Artisanat du Bâtiment dans la commande publique ;
8. Promouvoir et construire un Artisanat du Bâtiment fort et le rendre attractif pour relever plusieurs défis.

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment*, est le syndicat patronal représentant l'Artisanat du Bâtiment lequel dénombre :

- 6000 entreprises** employant moins de 20 salariés,
- 15 600 des actifs du Bâtiment,
- Près de 1000 apprentis du Bâtiment,

Qui réalisent :

- 672 Millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 54% du chiffre d'affaires du BTP en 2013

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** ce chiffre (6000) ne comprend pas les auto-entrepreneurs

Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Tableau Economique de l'Artisanat de 2013 »

6, Rue de la Digue – Quai Est – 97400 Saint-Denis

SIRET : 401 260 096 00011 – APE : 9411 Z

Tél. : 0262 20 30 47 – 0692 60 09 10

E-mail: capeb.st-denis1@orange.fr – Web: <http://974.capecb.fr> – Facebook: <https://www.facebook.com/capecb974>

La CAPEB est membre fondateur de

